

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/44

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 03 octobre 2011*

*L'an deux mille onze et le trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 23 septembre 2011.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15  
votants : 15*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – JOLLIVET - TESTON –  
CROZIER – AUZAS - BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – FIALON -  
HILAIRE - SALA – VERNET – VOLLE – DELAUZUN.**

**Excusés :**

Mme SALA Nathalie a été élue secrétaire.

**Objet : Tarif taxe de branchement au réseau d'assainissement collectif.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le tarif la taxe de branchement au réseau d'assainissement collectif due par les nouvelles constructions à 980 € à compter du 15 octobre 2011.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 3 octobre 2011.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 04 octobre 2011.  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN.